

# LE TAM-TAM DES SENIORS



Section Retraités NANCY  
16 rue de l'EGLISE  
54700 LOISY

Année 2018 - n° 46

00/00/2018

COURRIEL:  
Daniel.poincot@sfr.fr

TEL. 06 84 24 83 37



## Harcèlement sexuel :

**les témoignages à visage  
découvert se succèdent**

## Election 2018 Conseil de surveillance Fonds actions EDF

### Liste FCE-CFDT

Manuel Giacomoni  
Véronique Mazurek  
Didier Gras  
Dominique Santoni  
Jacques Berthéas  
Sabine Huet  
Alain Colly  
Catherine Lorquin  
Christophe Guet  
Carole Perrin  
Vincent Rodet  
Frédérique Godart  
Philippe Clavel  
Carole Grignet  
Didier Perocheau  
Hervé Mailley

# ELECTIONS 2018

## DU 27 NOVEMBRE À 8 H 00 AU 10 DÉCEMBRE À 10 H 00 PARTICIPEZ AUX ÉLECTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FCPE ACTIONS EDF

Le Conseil de Surveillance du Fonds Actions EDF représente l'ensemble des **actionnaires salariés, retraités et ex salariés**, qui ont acquis des parts du **Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Actions EDF** via le Plan d'Épargne du groupe EDF (PEG EDF) soit en ayant participé à l'un des plans d'actionnariat salarié (ORS 2005 et 2008 ou ACT2007), soit en ayant placé leur intéressement ou effectué des versements individuels dans le compartiment Énergie Ouvert. Le mandat des représentants du Conseil de surveillance, élus en décembre 2015 pour trois exercices, arrive à échéance fin 2018. Pour renouveler le Conseil de surveillance, composé de représentants élus par les salariés porteurs de parts, de représentants désignés par les organisations syndicales et de représentants désignés par la direction d'EDF, de nouvelles élections sont donc prévues en novembre 2018.

### **CONSEIL DE SURVEILLANCE : UN RÔLE ESSENTIEL LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'EDF**

C'est le Conseil de surveillance qui vote à l'assemblée générale des actionnaires au nom des porteurs de parts du Fonds Actions EDF. À ce titre, il peut voter « pour » ou « contre » les résolutions qui sont proposées par le Conseil d'administration aux actionnaires à l'assemblée générale. Il peut également déposer de nouvelles résolutions. Le Conseil de surveillance contrôle également la gestion du fonds.

### **QUATRE LISTES DE CANDIDATS**

Vous pourrez exprimer votre vote sur une des 4 listes de candidats déposées et validées devant huissier de justice selon le règlement de l'élection. Ces 4 listes sont, conformément au règlement, parrainées par une organisation syndicale représentative. Les listes candidates sont parrainées par : **la CFE-CGC, la FCE-CFDT, la FNME-CGT, FO**

### **COMMENT VOTER ?**

Tous les porteurs de parts dans le fonds Actions EDF sont électeurs et disposent d'autant de voix qu'ils ont de parts (une part = une voix). Les porteurs de parts du FCPE Actions EDF recevront à partir du 15 novembre 2018 par courrier à domicile leurs codes d'accès personnels (identifiant et mot de passe) pour se connecter au site Internet, ainsi que la liste des candidats et leur profession de foi. Les porteurs de parts non retraités pourront voter exclusivement par voie électronique. Les porteurs de parts retraités qui en feront la demande expresse auprès du **+33 (0)2 96 50 80 50** (du lundi au vendredi de 9h à 18h - heure de Paris) mis à disposition par le prestataire de l'élection Gedicom, pourront également voter par correspondance.

### **LES CHIFFRES CLÉS DU FONDS ACTIONS EDF (AU 30 SEPTEMBRE 2018)**

ENCOURS = 462,7 M€ 77 434 PORTEURS DE PARTS Performance du FCPE Actions EDF (avec dividendes réinvestis) sur 1ans : +53,3%

Performance annualisée (avec dividendes réinvestis sur 5 ans : -0,5%

Les encours d'épargne salariale s'élevaient ainsi au 31 décembre 2017, à 131,5 milliards d'euros, en hausse de 7,3 % sur un an. Une performance qui s'explique par la bonne orientation des marchés actions en 2017. Ces encours se répartissent entre les fonds d'actionnariat salarié (à hauteur de 50,7 milliards) et les fonds diversifiés (80,8 milliards). Parmi ces derniers, les fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) et les fonds solidaires progressent significativement par rapport à l'an dernier respectivement à + 14 % et + 19 %). Les encours des fonds solidaires représentent 7,4 milliards d'euros.

Le PERCO continue sa progression avec 15,9 milliards € d'encours (+ 14,5 % sur un an) et 2,4 millions d'adhérents (+ 11 %)

Fin 2017, 48 % des salariés sont en gestion pilotée sur leur PERCO.

L'achat de la résidence principale a concerné près de 169 000 foyers (+17 % par rapport à 2016) avec un apport personnel de 12 500€ en moyenne.



**Cfdt:**



**Lettre de Marie-Hélène MEYLING  
Administratrice EDF parrainée par la  
CFDT**

29 juin 2018

## ***Garder le cap... ... et le moral***

Peu de secteurs de l'économie offrent aujourd'hui une vision claire et sereine de leur avenir.

Qu'il s'agisse de l'industrie, de l'agriculture ou des services, les mutations sont en cours, plus ou moins profondes, plus ou moins rapides, mais chacun sent bien que demain ne ressemblera pas à aujourd'hui et encore moins à hier.

Le secteur de l'énergie n'échappe pas à ce phénomène. Avec toutefois une particularité : ce secteur hautement capitalistique repose sur des projets de temps long, et quand on investit des sommes importantes sur les trente ou cinquante ans à venir, mieux vaut faire les bons choix.

Cette difficulté à appréhender l'avenir, les salariés du Groupe EDF en sont conscients et l'expriment largement dans l'enquête « My EDF ». En majorité, ils sont inquiets, ils doutent.

Or, dans un avenir incertain, il est probablement plus sain de douter et de s'interroger que d'être pétri de certitudes.

Sans trahir de secrets, je peux témoigner que le Conseil d'Administration d'EDF est un lieu de débats et d'échanges nourris dès lors qu'il s'agit de décider d'engagements stratégiques majeurs.

### **Aujourd'hui, quelles évolutions devons-nous prendre en compte ?**

Tout d'abord des attentes contradictoires de la société.

Celles d'une production et d'une consommation d'énergie locales et, « *en même temps* », d'une plaque européenne qui constitue un vaste marché optimisé. Celles d'une diminution de la part du nucléaire dans le mix électrique et, « *en même temps* », d'une filière nucléaire conquérante à l'international. Celles d'un développement des énergies nouvelles et renouvelables et « *en même temps* » d'une énergie sans surcoût et de paysages vierges de toute éolienne ou panneau photovoltaïque

Notre mission pour l'instant consiste à trouver le meilleur compromis entre toutes ces injonctions contradictoires, sans gaspiller de capitaux et sans perdre notre âme.

Mais elle est aussi de surveiller notre environnement pour y déceler des signes de rupture technologique qui pourrait percuter notre modèle, afin d'anticiper ou au moins de faire face.

Il me semble, sur ce point, que nous ignorons encore d'où cette rupture peut provenir ; probablement pas du secteur énergétique classique ni même, me semble-t-il, de nos concurrents identifiés.

### **Sans doute nous faut-il regarder ailleurs, plus loin...**

Une grande entreprise comme la nôtre, malgré toute notre volonté, n'aura jamais l'agilité d'une startup. Notre ampleur et notre expérience, qui font notre force, constituent également notre faiblesse ; un capital et un fardeau.

Dans ce contexte, « Parlons Energie » a été à plus d'un titre bénéfique. Il a permis l'échange, le débat, le partage des incertitudes comme des convictions, le brassage des métiers et des générations.

J'en retiens que ceux qui y ont contribué en ressortent rassurés et stimulés.

Les plus anciens dans l'entreprise - dont je fais partie - peuvent être fiers du chemin parcouru pour développer les différentes filières - hydraulique, charbon, fioul, nucléaire - pour construire les réseaux de transport et de distribution, pour mettre en place une relation clients de qualité.

C'est au plus jeunes maintenant, dans la maison mère et dans ses filiales contrôlées ou non, de poursuivre ces actions en y incluant de nouvelles filières, de nouveaux services, une relation client modernisée...

### **Evidemment il nous faut en parallèle rester exigeants avec l'Etat-Politique et Actionnaire.**

Car c'est bien lui, par la détention de la majorité du capital, qui oriente les choix du Conseil d'Administration après les avoir, dans une large part, décidés à l'Elysée, Matignon, Bercy ou Roquelaure.\*

Une régulation optimisée du système électrique et une relation plus saine avec les commissaires européens passent en effet par la volonté de l'Etat.

Qu'il s'agisse de l'avenir du nucléaire existant comme nouveau, de la place des EnR, des concessions hydrauliques, des tarifs régulés, les décisions qui se prendront dans les mois qui viennent en dehors de l'entreprise, influenceront grandement sur sa santé et sa capacité d'adaptation, ainsi que sur les conditions de travail de ses salariés.

**Etre exigeants avec l'Etat, mais aussi avec nous-mêmes, et rester attentifs à toutes les innovations qui frémissent autour de nous, c'est je crois notre programme de rentrée. D'ici là savourons les bonnes nouvelles qui viennent de tomber. Celle du démarrage à Taishan, en Chine, du premier réacteur EPR ; de quoi mettre du baume au cœur de ceux qui depuis EDF, FRAMATOME ou EDVANCE se mobilisent pour l'aboutissement de Flamanville 3. Celle, également, de la confirmation des trois projets éoliens offshore de Fécamp, Courseulles-sur-Mer et Saint-Nazaire, initiés en 2012 et qui marque enfin le lancement de cette filière en France... Et profitons aussi évidemment de vacances bien méritées !**

*\*Respectivement : Présidence de la République, Premier Ministre, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire*



## **Rumeurs de désintégration d'EDF SA ... ...à qui profite le crime ? L'intersyndicale interpelle l'Elysée**

**Suite à des informations parues dans la presse concernant un projet de l'Elysée et du Gouvernement visant à modifier profondément l'organisation d'EDF SA, les organisations syndicales FNME-CGT, CFE-CGC Energies, FCE-CFDT et FNME-FO réaffirment haut et fort leur attachement au caractère intégré du Groupe.**

Ainsi, l'intersyndicale a saisi le Président de la République sur l'avenir d'EDF en demandant une entrevue au plus haut niveau pour obtenir des garanties sur les projets du Gouvernement. Son seul objectif doit être de permettre à EDF d'assurer pleinement ses missions tant sur le champ industriel que du service public de l'électricité dans l'intérêt du pays et des citoyens.

Le big bang financier au sein d'EDF SA consistant à séparer le nucléaire du reste des activités, à isoler les activités régulées (Enedis et RTE) et à ne maintenir que les activités commerciales (énergies et services) et les énergies renouvelables au sein de la société mère ne sont qu'un copier-coller des réorganisations déjà réalisées en Allemagne (E.On, RWE). Ils ne répondent en rien aux vrais enjeux.

L'ambition des banques d'affaires très en cour dans les couloirs de la République ne saurait guider l'intérêt général. Leur seul but est de générer un maximum de commissions et de plus-values en scindant des grands groupes. Cette logique est au détriment des enjeux de la transition énergétique, des obligations de service public qui incombent à EDF ou des grands projets industriels structurants qu'EDF doit assumer.

S'il existe des inquiétudes quant à la situation financière d'EDF SA, sur ses capacités à financer le grand carénage ou les EPR d'Hinkley Point, sur l'avenir de ses concessions hydrauliques, sur la fermeture des centrales à charbon, les salariés d'EDF SA sont en droit d'attendre de la part de l'actionnaire majoritaire qu'est l'Etat une réponse industrielle et sociale et non un montage financier.

L'Agence des Participations de l'Etat a démenti par voie de presse que le démantèlement d'EDF n'était pas à l'étude, les services de l'Elysée l'ont, eux, fait oralement auprès des Fédérations syndicales. Néanmoins l'intersyndicale souhaite que l'Etat affirme haut et fort son attachement à EDF et que ses intentions ne sont pas de répondre aux intérêts des banquiers d'affaire mais bel et bien de se comporter en stratège et régulateur.

**Désormais les organisations syndicales FNME-CGT, CFE-CGC Energies, FCE-CFDT et FNME-FO placeront sous la vigilance du personnel tout développement de ce dossier.**

**EDF SA a une histoire à respecter mais elle a aussi un avenir à construire avec ses salariés et les citoyens.**

Paris, le 3 juillet 2018

# INTANGIBILITE DES PENSIONS

Pour les pensions liquidées à compter du 1 er juillet 2017, la CNIEG respecte le principe d'intangibilité des pensions.

La pension de retraite liquidée n'est pas susceptible d'être révisée après le délai de recours de 2 mois après la date de notification d'attribution de pension sauf en cas de décision de justice ou de fraude de l'assuré.

Cette règle est protectrice pour les agents car elle constitue une garantie de sécurité juridique pour les assurés et le régime.

Ce principe d'intangibilité des pensions pose une difficulté dans plusieurs situations :

- Notification d'attribution après la liquidation de la pension de services actifs et de services insalubres,
- Notification après le départ à la retraite de l'attribution d'un ou plusieurs NR à titre rétroactif liée à un accord égalité professionnelle ou à un accord sur les travailleurs handicapés...
- Attribution de NR à titre posthume,
- Recours en CSP ou en CSNP qui n'ont pas abouti au moment de la liquidation de la pension.
- ....

Il est conseillé aux agents se trouvant dans de telles situations d'adresser à la CNIEG une réserve (ou contestation) pendant le délai de 2 mois à compter de la date de réception de la notification d'attribution de pension. Cette réserve suspend les mécanismes de prescription.

Cas particuliers des salariés partis en retraite à compter du 1 er juillet 2017 qui se sont vus octroyer en 2017 des éléments modifiant leur pension avec une date d'application antérieure : Il est proposé d'élargir le délai de recours et de traiter ces situations en Commission de Recours Amiable (CRA), sous réserve de saisine de la commission avant le 31 décembre 2018.

1er Juillet 2018

UCRCFD04102018UCRCFD 04102018UCR

**Cfdt:**  
RETRAITÉS  
ENGAGÉS POUR CHACUN  
AGRÉ POUR TOUS

**20**

**VALEUR RÉELLE**  
**19,30€**

La différence de 19,30€ est due à la hausse de la CSG et à la non-indexation des pensions.

Pour une pension moyenne de 1376€ / mois :

- Perte due à la hausse de la CSG : 305€ / an
- Perte due à la non-indexation des pensions : 248€ / an
- PERTE TOTALE : 553€ / AN**

**1**

**AVEC LA Cfdt DITES STOP À LA PERTE DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT !**



**CHIMIE ÉNERGIE**  
SYNDICAT DES ÉLECTRICIENS ET GAZIERS

**BRANCHE IEG**



Réforme des  
**Retraites**

Paris, le 05 octobre 2018

# **RÉFORME DES RETRAITES :**

## **2<sup>ème</sup> séminaire de travail dans notre branche**

**Comme annoncé, le 1<sup>er</sup> octobre 2018, s'est tenu le deuxième séminaire sur la réforme des retraites avec les représentants des employeurs et les représentants des salariés de la branche des industries électriques et gazières (IEG).**

Il s'agissait d'une réunion technique afin de s'approprier les problématiques soulevées par le projet de réforme voulue par le Président Macron pour aboutir à un système universel de retraite.

**Le but était :**

- de lister les spécificités du régime spécial des IEG en comparaison avec le régime général : départs anticipés, pénibilité, majorations pour enfants, temps partiel, pension de réversion...
- de partager des données de la Branche : démographie, taux de liquidation ...

**Pour la CFDT, faire des propositions avant la sortie du projet de loi est le meilleur moyen de défendre les intérêts des salariés des IEG pour maintenir un haut niveau de retraite. Pour cela, travailler le dossier avec les dernières données est indispensable.**

**Un troisième séminaire est prévu le 22 novembre 2018**

Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites, a d'ores et déjà annoncé que la réforme s'appliquerait au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2025 : il a précisé qu'après cette date, une période de transition de 5 à 10 ans serait nécessaire pour converger vers le système universel. Pour les agents des IEG, la phase de transition serait forcément longue.

**Le 10 octobre 2018, toutes les confédérations syndicales sont invitées par le Haut-commissariat à la réforme des retraites pour faire un point d'étape sur la concertation.**

**Le 18 octobre, lors d'une conférence de presse, la CFDT communiquera les résultats de sa grande enquête « Parlons retraite », qui a recueilli plus de 120 000 réponses.**

N'hésitez pas à poser vos questions en remettant le coupon ci-dessous à votre représentant CFDT ou directement par courriel à : [ieg@fce.cfdt.fr](mailto:ieg@fce.cfdt.fr)

-----





CHIMIE ÉNERGIE  
UNION MÉTALLIQUE

BRANCHE IEG

Septembre 2018

## « Mais que fait la CCAS de nos 400 Millions d'euros ?! »

(Pierre 35 ans agent IEG)

### **Vacances Estivales : 80% des agents (encore) exclus du système CCAS !**

En 2017, seul 20,5% des agents actifs et inactifs ont pu être affectés à un séjour du catalogue CCAS.

En 2018, même constat : 8 agents sur 10 ne bénéficient de rien.

Les ouvrant-droits et leurs familles s'étonnent et nous font part, notamment par écrit, de leur mécontentement, parfois de leur vive indignation :

**« Mais que fait la CCAS de nos 400 Millions d'euros ?! (Pierre 35 ans agent IEG) »**

Indignation qui tranche avec la « **presse CCAS** » et ses relais historiques, qui ne manquent pas de relater **sur papier glacé, s'il vous plaît**, les vacances d'été inoubliables dans un centre CCAS, des familles heureuses aux enfants souriants ... le budget démesuré de la communication CCAS ne pourra bientôt plus cacher la misère de ce système excluant de fait 80% de la population des IEG.

La CFDT refuse le « tant pis pour ceux qui n'ont rien ».

Dès à présent, il nous faut construire, ensemble, actifs et retraités, l'avenir des Activités Sociales et garantir une répartition financière de la dotation annuelle plus juste vers tous les bénéficiaires.

L'heure n'est plus à sauver un système obsolète, répondant aux attentes d'une population de plus en plus restreinte (- de 20% des agents).

Seule la mise en place de CmonPASS peut amener le plus grand nombre des ouvrants-droits à bénéficier de la dotation des employeurs versée aux organismes des Activités Sociales, sans rien renier de nos principes de solidarité.

CmonPASS, c'est la liberté de choix de partir en vacances avec la CCAS ou autrement, la garantie de percevoir une subvention, la liberté d'utiliser sa dotation à d'autres loisirs ou de panacher les deux, c'est aussi **donner aux agents des IEG ce qui leur revient de droit : une subvention pour chacun(e), des vacances pour tous !**

